

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2019

COMPTE-RENDU

Le 06 décembre deux mille dix-neuf à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 02/12/2019 **Date d'affichage** : 02/12/2019

Conseillers en exercice : 23 **Présents** : 13 **Votants** : 19

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé, GUIHARD Gaëlle, CAR Guy, BORGNE Margot


Les conseillers délégués : COCAIGN Lionel

Les conseillers : EVEN Fabienne, FAILLER Maryse, MORVAN Joëlle, LALLOUET QUEMENEUR Marie Anne, CLECH Philippe, LE GAC DE LANSALUT Ghislaine, LEMEUNIER Denis

Absents excusés : MOGUEN Christine pouvoir à LE GAC DE LANSALUT Ghislaine ; PORZIER Isabelle pouvoir à RICHARD Hervé ; TOUS Daniel pouvoir à CAR Guy ; LE SAOUT Gérard pouvoir à HAMON Annie ; QUERE Armelle pouvoir à CLECH Philipe ; DE BLASIO Stefano pouvoir à COCAIGN Lionel

Absents : PIROU Jérôme, ARGOUARCH Michel, LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne, WILMOTTE Lénaïck

A été élu secrétaire de séance : FAILLER Maryse

PV du conseil municipal du 14 juin 2019  ADOPTE

PV du conseil municipal du 27 Septembre 2019  ADOPTE

1/Modification du temps de travail Maxence Huard

Madame Le Maire informe l'assemblée que conformément aux dispositions fixées aux articles 34 et 97 de la loi du 26 janvier 1984 :

- de porter la durée du temps de travail de l'emploi de Maxence HUARD
- Un agent technique à temps non complet créé initialement pour une durée de 27 heures par semaine à 28 heures par semaine à compter du 1^{er} Janvier 2020.

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Madame le Maire précise que c'est pour un besoin de service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide.

2/Motion concernant les dégâts occasionnés par les choucas des tours

Beaucoup de dégâts avec les choucas sur les plants de choux, les oiseaux les enlèvent.

Dégâts sur la moisson, ils déplantent les jeunes pousses.

« Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles.

De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants.

Dans certains secteurs, une dérogation préfectorale permet la mise en place de prélèvements strictement encadrés d'oiseaux. Face à la prolifération de l'espèce, cette opération s'avère inefficace. Confrontés à cette calamité, les agriculteurs s'équipent d'effaroucheurs. Cet investissement coûteux ne s'avère pas être une solution durable. De plus, ces systèmes représentent une source de conflit de voisinage et connaissent de nombreuses dégradations. »

Les oiseaux ont trouvé de la nourriture en Bretagne, du coup ils prolifèrent. Ce n'est pas le cas dans d'autres régions.

Plusieurs tentatives d'éloignements ont été essayées mais sans résultat.

On a reçu un courrier de Bretagne Vivante. Ils estiment que les agriculteurs doivent enlever toute nourriture pour ne pas attirer les oiseaux. Pas vraiment faisable, surtout pour les pleins champs.

Ils font leurs nids dans les cheminées, ce qui occasionnent des dégâts et un risque d'incendie.

Le Conseil Municipal

EXIGE qu'une étude de la population de Choucas des Tours soit réalisée dans le département du Finistère dans les moindres délais.

DEMANDE que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle.

DEMANDE que les dégâts sur cultures causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'État, soient légalement indemnisés par l'État.

ADOPTÉ avec 1 abstention

3/Dissolution du syndicat de copropriétaires de la trésorerie de Morlaix

Le Syndicat Intercommunal des copropriétaires de la Perception de Morlaix Banlieue a été créé par arrêté préfectoral en date du 25 avril 1980.

L'objet du syndicat est l'entretien et la gestion de la Perception de Morlaix Banlieue à Saint-Martin-des-Champs.

L'immeuble, géré par le syndicat, a été loué à la Perception de Morlaix Banlieue qui s'est transformée en Trésorerie de Morlaix Banlieue.

Les services de la Trésorerie ont quitté l'immeuble depuis le 01 novembre 2016 et sont maintenant installés au Pouliet.

Le syndicat n'ayant plus nécessité de conserver ce bien immobilier. Il a donc été mis en vente.

Le bien immobilier a été vendu à la société civile immobilière CM ST Martin, dont le siège se trouve à Saint-Martin-des-Champs pour un prix net vendeur de 225 000 €, par acte notarié signé le 25 septembre 2019.

Il s'avère désormais nécessaire de dissoudre ce syndicat qui n'a plus d'objet.

La dissolution doit intervenir après consentement des membres du comité syndical et des organes délibérants des collectivités membres.

Les modalités de dissolution sont les suivantes :

➤ Affectation des résultats comptables

Le résultat de clôture s'élève à 288 701,37 € euros, est à répartir de la manière suivante, suite à la dissolution (conformément à l'article 8 des statuts du syndicat annexés à l'arrêté préfectoral du 25 avril 1980) :

Guiclan	23,70%	68 422,22
Henvic	4,50%	12 991,56
Locquénolé	1,45%	4 186,17
Plourin	8,60%	24 828,32
Sainte-Sève	0,90%	2 598,31
Saint-Martin-des-Champs	38,60%	111 438,73
Taulé	22,25%	64 236,06
TOTAL	100,00%	288 701,37

➤ Répartition de l'actif et du passif (immobilisations, biens, subventions d'équipement etc.) :

Le syndicat n'a plus aucun bien.

➤ Répartition du ou des emprunt(s) :

Le syndicat n'a aucun emprunt.

➤ Transfert du personnel :
Il n'y a aucun personnel.

➤ Sort des contrats :

Le syndicat n'a plus aucun contrat en cours.

➤ Archive :

Les documents et archives du syndicat seront conservés par la mairie de SAINT-MARTIN-des-Champs.

Ainsi, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- consentir à la dissolution du syndicat intercommunal des copropriétaires de la perception de Morlaix Banlieue
- valider la répartition de l'actif et du passif
- d'autoriser le maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

4/Modification du tableau des effectifs

Il est proposé de modifier le tableau des effectifs afin de :

- supprimer un poste d'attaché à temps complet
- supprimer un poste de technicien à temps complet

Il s'agit aussi de modifier les durées de temps de travail pour certains agents à temps non complet comme suit :

- Augmentation de 27h à 28h pour un poste d'adjoint technique
- Augmentation de 32h à 35 h pour un poste d'adjoint d'animation

Ainsi, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs et de le dresser comme suit à:

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET			
Filière	Cadre d'emploi	Grade	Nb de poste
Administrative	Rédacteur	Rédacteur tous grades	3
	Adjoint	Adjoint tous grades	1
Technique	Adjoint	Adjoint tous grades	7
Animation	Adjoint	Adjoint d'animation tous grades	2
Police Municipale	Chef de police municipale	Chef de police municipale	1
Culturelle	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine tous grade	1
TOTAL			15

TEMPS NON COMPLET			
Technique	Adjoint	Adjoint technique tous grades	6
1 poste à 28h/semaine. 1 poste à 29h10/semaine			
Médico-sociale	ATSEM	Atsem tous grades	2
Animation	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation tous grade	1
1 poste à 32h/semaine.			
TOTAL			9

Les changements sur le tableau des effectifs ne suppriment pas d'emploi, ils indiquent les postes de la commune et leur quotité de travail.

5/Convention financière du SDEF route de Penzé

	Montant HT	Montant TTC	Financement du SDEF	Part Communale
Extension éclairage publique	11 618.31€	13 941.97€	1500,00€	10 118.31€
TOTAL	11 618.31€	13 941.97€	1500,00€	10 118.31€

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation de 4 candélabres, route de Penzé.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de TAULE afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Quand on change les candélabres, le SDEF participe à hauteur de 50%. Mais pour une extension de réseau la participation est à hauteur de 25%.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Éclairage public : 11 618.31€ HT.

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 13 novembre 2017, le financement s'établit comme suit :

- ⇒ Financement du SDEF : 1500 €
- ⇒ Financement de la commune : 10 118.31 € pour l'éclairage public

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ⇒ Accepte le projet de réalisation des travaux de rénovation de 4 candélabres, route de Penzé.
- ⇒ Accepte le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 10 118.31 €
- ⇒ Autorise le maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et les éventuels avenants.

Ghislaine fait part d'un problème d'éclairage rue de Kerloscant, les enfants qui sortent du car se retrouvent dans l'obscurité. Voir pour mettre un éclairage avec panneau solaire.

Les leds installées sur les candélabres consomment moins mais éclairent plus.

Coatudual, rue du 19 mars, Kerloscant sont inscrits au prochain programme pour 2020.

6/Dm budget général

Mme Le Maire indique qu'au dernier conseil, il y a eu un changement d'article pour le SDEF. Du compte 215 au compte 204. Il faut rajouter 20 000 € au compte 204 pour payer les dernières factures.

COMPTE A RÉDUIRE

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21534	198		RESEAUX D'ELECTRIFICATIONS	20 000 €

COMPTES A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVICE	NATURE	MONTANT
204	204172			BATIMENTS ET INSTALLATIONS	20 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

7/ Dm du gite de Ty Penzé

Pour payer la taxe de séjour due à Morlaix communauté il manque des fonds au compte 658, les 1000 € inscrits ne sont pas suffisants-400 € seront donc prélevés du compte 022 dépenses imprévues vers le compte 658.

COMPTE A RÉDUIRE

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVICE	NATURE	MONTANT
22	022			DEPENSES IMPREVUES	400 €

COMPTES A OUVRIR

CHAP.	COMPTE	<u>Ope.</u>	SERVICE	NATURE	MONTANT
65	658			GESTION COURANTE	400€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants sur le budget de l'exercice.

COMMISSION :

HERVE RICHARD :

La maison médicale : on va pouvoir lancer la maîtrise d'œuvre. Deux médecins vont arriver à Henvic le temps que la maison médicale soit construite à Taulé.

Mme Blondiau et Mme Oishi sont arrivées à Taulé dans le cabinet du Dr Garlantezec.

Début 2020, Mr Leger et Mme Bourra arrivent à Henvic.

Réunion avec le FIA et Le CAUE, les surfaces sont validées ainsi que les besoins.

Le marché est en cours de rédaction pour lancer une consultation courant janvier, durant 1 mois, et avoir un MO en février.

Réunion du lundi 02 décembre avec les professionnels. Validation des surfaces et des besoins.

1 an de travail administratif et 18 mois de construction.

4 médecins, 4 kinés, podologue, diététicienne, psy, ide

Une vingtaine de professionnels en tout.

Un engagement signé va leur être demandé.

Les demandes de subvention Etat et Région sont en cours d'envoi.

La SISA est en cours de création. Icone Médiation va aider les professionnels à rédiger le projet de santé.

Les deux médecins installés t à Henvic reviendront à Taulé quand la maison médicale sera terminée. Souhait de travailler en commun.

Pour la rédaction du bail, il faudra faire appel à un prestataire spécialisé.

22/10 commission travaux suite au rdv avec YK conseil : salle de sport

Le cabinet a répondu aux demandes mais avec un tarif entre 5 et 6 millions selon les options choisies.

Trop important pour la commune.

Évaluer les points les plus importants et prioriser.

GUY CAR :

Le refuge : plus-value de 3000 euros HT car travaux sur la charpente et le rampanage.

Facture liée à la main d'œuvre.

Installation campanaire : problème de moteur de cloche. Moteur défectueux. Devis pour remplacer 3 cloches à 4200 euros.

Ponçage du parquet de la salle communale. Les deux experts des deux parties recommandent le ponçage du parquet.

Travaux pour le ponçage semaine 50.

GAELE GUIHARD :

Don du sang du 05 novembre, 42 donateurs, l'association était contente.

Réaliser la collecte pendant les vacances scolaires pour avoir plus de participant la prochaine fois.

Banque alimentaire : 300 kilos de récoltés.

Distribution des colis de Noël à la maison de Retraite le 18 décembre.

MARGOT BORGNE :

Commission du 18 novembre :

Lecture des textes pour les panneaux de St Herbot pour correction.

Parfait RAS

Ils vont partir à la fabrication. Délai de 3 mois.

Chemin de randonnée : chemin de la Penzé, qui longe l'estuaire.

La clôture est en mauvaise état, à refaire.

Érosion, refaire l'emprise du chemin.

Devis 9028 euros HT :

Programme de Mx Co pour les points noirs, possibilité de financement à hauteur de 30%.

Proposer un chantier de bénévoles.

L'association *les cyclos* qui nettoient les chemins de randonnée, arrête.

Asso St Herbot :

Concert de jazz apprécié.

La SACEM demande une somme importante. L'association demande une participation de la commune.

Abonnement à l'année à voir avec la SACEM.

Lez'Arts Joyeux demandent une participation de la commune pour les enfants de Taulé qui participent aux cours de musique.

Pourquoi ne pas financer plutôt un éveil musical pour les plus petits ?

LIONEL COCAIGN :

Pour le programme voirie 2019 :

La liste des travaux effectués est :

- Carrefour de voas Huella

- Voirie croas briac à ville aux clercs
- Voirie de kerloscant à ville auc clercs
- Voirie entre mescouez et dour yen
- Entre la rue des genêts et la route de la gare
- Route du vieux chatel
- Oasarennou
- Tromendy
- Kervadogant

Quelques travaux à revoir :

Route du vieux châtel : accotement à revoir

Kervadogant : mauvaise tenue des enrobées, zone à purger

Croas briac : alignement et écoulement des eaux

Entre la rue des genêts et la route de la gare : mise à niveau des tampons et bouche à clé à lever

Oasarennou : épaulement des enrobées

Le marquage au sol a pris du retard à causes des intempéries.

Fin de séance 21h40